

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2017

L'An deux mil dix-sept le quatre juillet à vingt heures zero minute, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 06 2017

Présents : M BLANC Amédée - M VALLA Max - M JOLY Jean-Pierre - M BRUCHON Fabrice - M COMBET Rosan - M NERON Julien - Mme CANEL Monique - Mme DUMAS Nathalie -

Absent excusé : M ASTIER Sabin

Secrétaire de Séance : M NERON Julien

1 - ÉTUDE DE FAISABILITÉ CHAUFFERIE BOIS

M GLIN du cabinet ALPHA JM présente le compte rendu de l'étude de faisabilité sur la création d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur. Mme Hennion de polenergie est également présente.

Le projet de chaufferie n'est pas adapté (coût d'achat, rentabilité....) pour nos besoin. Il apparaît qu'un système chaudière granulé/bois pour alimenter la salle polyvalente et les appartements est plus pertinent.

Les élus réfléchissent également au projet architectural de la rénovation de la salle. Le projet avec une extension pour un local traiteur et de nouveaux sanitaires et salle de rangement pour le matériel n'est pas retenu dans un premier temps. Il convient de faire des demandes de subventions pour :

- le sol,
- les portes et fenêtres,
- le plafond,
- le chauffage....

Il convient d'approfondir avec M GLIN le système de chauffage préconisé.

Le coût prévisionnel de l'opération serait de 532 000 € sans l'extension.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Sollicite les aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CDC du Pays de Lamastre, le SDE 07, la DETR (Dotation d'équipement des Territoires ruraux) et le département.**

2 - MONUMENT AUX MORTS

M Le Maire précise les différentes avancées et devis concernant ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide la rénovation du monument aux morts**
- **Sollicite les aides de l'association département des anciens**

combattants, de l'état, de la région et du département.

- accepte le devis de l'entreprise SOTON pour 22 020 € HT
- accepte le devis de l'entreprise ROCHEDIEU pour 6 725 € HT
- dit que les crédits sont prévus au budget 2017

3 – TOILETTES PUBLICS

M Le Maire rappelle que les travaux de rénovation des toilettes publics sur la place Rampon sont envisagés en même temps que les travaux sur le monument aux morts.

M Le Maire précise le devis de l'entreprise Soton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le devis de l'entreprise Soton pour 1894 € HT pour la toiture
- accepte le devis de l'entreprise Soton pour 5 140 € HT pour l'intérieur
- dit que les crédits sont prévus au budget 2017

4 – LOCATION APPARTEMENT

M D'Huyvetter a demandé au conseil municipal la location d'un logement pour l'hébergement d'une famille de migrants. M D'Huyvetter représente l'association « Accueil des migrants de la Vallée du Doux ». Actuellement la commune dispose de 2 logements inoccupés. L'association se porterait garant pour les locataires et paierait la caution et les 2 premiers mois de loyers. Il convient de faire visiter les appartements vides.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE de louer un logement communal à une famille proposée par l'association « Accueil des migrants de la Vallée du Doux » à partir du 15 juillet 2017,**
- **DIT que le montant du loyer est de 360 € (trois cent soixante euros) pour l'appartement 254 rue de la Mairie et de 400 € (quatre cents euros) pour l'appartement de Charlon; précisant que chaque année le loyer sera révisé automatiquement en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers au 1^{er} janvier n+1,**
- **DECIDE de fixer à 360 ou 400 € le montant de la caution qui sera demandée au futur locataire, soit l'équivalent d'un mois de loyer,**
- **PRECISE que l'association « Accueil des migrants de la Vallée du Doux » se porte caution pour ces locataires.**
- **CHARGE M le maire d'établir le bail à intervenir qui sera signé par les deux parties et le cautionnaire.**

La date du prochain conseil n'est pas fixée.

La Séance est levée à 22h00